

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES-MARITIMES
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 23 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Samedi 23 Avril à 9 H 00, les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes se sont réunis à MENTON, dans les Alpes-Maritimes, au Palais de l'Europe, sur convocation du Conseil d'Administration, par publication effectuée dans le journal « Nice-Matin ».

Cette assemblée s'est tenue dans les formes requises par les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes, adoptés par l'Assemblée Générale du 11 Février 2020.

Sur les 179 adhérents territoriaux à jour de leur cotisation, que compte la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes, 82 étaient présents et ou représentés.

L'Assemblée, normalement constituée, peut valablement délibérer pour les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale.

Le Bureau de l'Assemblée est ainsi constitué et approuvé par l'Assemblée Générale :

- | | |
|--------------|-------------------------------|
| ● Président | Monsieur CAUJOLLE Jean-Pierre |
| ● Secrétaire | Monsieur DE STEFANO Maurice |
| ● Trésorier | Monsieur SQUIRI Jean-Pierre |

Le Président CAUJOLLE met à disposition des adhérents :

- ▶ Le registre comportant les feuillets de présence
- ▶ Un exemplaire de la lettre de convocation
- ▶ Le rapport général du Commissaire aux Comptes
- ▶ Les statuts et le règlement intérieur.
- ▶ Les comptes rendus des différents Conseils d'Administration de la saison écoulée

Après quelques mots de bienvenue, le Président Jean-Pierre CAUJOLLE déclare ouverte l'Assemblée Générale 2022, il communique l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021
2. Rapport moral par Monsieur CAUJOLLE Jean-Pierre, Président
3. Rapport d'activités par Monsieur Maurice DE STEFANO, Secrétaire Général

4. Interventions :

- ⇒ Commission sanglier
- ⇒ Commission lièvre
- ⇒ Commission oiseaux migrateurs
- ⇒ Commission des Galliformes de Montagne
- ⇒ UDUCR 06

5. Rapport financier par Monsieur SQUIRI, Trésorier

6. Rapport de Monsieur ARTUSO, Commissaire aux comptes

7. Vote des résolutions financières et des cotisations statutaires

8. Questions diverses avec intervention des congressistes

9. Annonce des résultats des votes

10. Clôture des travaux

11. Remise des médailles

Le Président Fédéral Jean-Pierre CAUJOLLE remercie toutes les personnalités présentes et fait ensuite lecture ~~du~~ de son rapport moral de la Fédération.

Mr ESTROSI Christian Maire de Nice, Président de la Métropole Nice cote d'Azur félicite le Président CAUJOLLE pour son engagement et son dévouement pour le monde de la chasse. Il a su prendre la suite du Président Bernard BAUDIN sans encombre dans un contexte loin d'être évident. Il se réjouit également de la représentation de tous les territoires sur la liste concernant le renouvellement du Conseil d'Administration portée par Jean-Pierre CAUJOLLE et aussi de la présence d'une femme en la personne de Mme BERNIGAUD, présidente de l'association de chasse de Roubion.

Mr JUHEL, Maire de Menton, remercie l'ensemble des chasseurs du département présents et les félicite pour les différentes actions qu'ils mènent en faveur de la biodiversité.

Monsieur Maurice DE STEFANO, Secrétaire général, présente ensuite le rapport d'activités de la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes de la saison cynégétique 2020/2021.

Le Sénateur Dominique ESTROSI-SASSONE remercie le Président CAUJOLLE de l'avoir invitée à participer aux travaux de l'assemblée générale. En tant que membre du groupe chasse-pêche du Sénat depuis 2014. Elle défend la ruralité, les communes, les territoires et donc la chasse à travers la ruralité. Elle félicite également le Président CAUJOLLE et toute son équipe pour son excellent bilan depuis son élection en 2016 à la tête de la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes. Cependant la chasse est menacée, car l'acte de chasse et sa légitimité ~~est~~ sont constamment récusés. La chasse est tellement contestée qu'on en demande son interdiction. Elle présente également le compte-rendu de la mission du Sénat sur la problématique du loup. C'est la directive habitat et la convention de Berne qui doivent absolument évoluer. La convention de Berne n'est pas appliquée de la même manière dans les différents pays de l'union européenne. Les méthodes de comptages des canidés

doivent absolument être changées, car aujourd'hui le nombre de loups annoncés par l'OFB est sous-estimé.

Monsieur Bernard BONIFASSI, responsable de la Commission Sanglier présente le bilan des prélèvements sangliers de la saison écoulée.

Monsieur Gérard AUROUSSEAU, Responsable de la Commission Migrateurs présente le bilan de la saison bécassière et des turdides.

Monsieur Max SANA, Responsable de la Commission des Galliformes de Montagne présente le bilan des prélèvements des Galliformes de Montagne pour la saison 2020/2021.

Monsieur Jean-Claude MANJIN, Président de l'UDUCR06 présente son rapport d'activités.

Monsieur Jean-Pierre SQUIRI, Trésorier, rend compte de la gestion financière de la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes. Il présente également le budget prévisionnel unique (FDC + FDC DGG) pour la saison prochaine.

M. Patrick ARTUSO, Commissaire aux Comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2021. Il certifie l'exactitude des comptes qu'il certifie comme sincères et véritables.

Le Président Jean-Pierre CAUJOLLE, propose ensuite à l'Assemblée Générale de passer au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président M. Jean-Pierre CAUJOLLE, le rapport d'activités de la Fédération du Secrétaire M. Maurice DE STEFANO, le rapport de gestion par le Trésorier M. Jean-Pierre SQUIRI et les rapports du Commissaire aux Comptes M. ARTUSO approuve, dans toutes leurs parties lesdits rapports, le bilan le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos au 30 Juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne quitus pour son mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Résolution N° 2 :

L'excédent d'exploitation de 53 419 € est affecté en compte de réserve pour investissement.

Résolution N° 3 :

Prix du Timbre cynégétique : 76 €

Prix du Timbre temporaire 9 Jours : 38 €

Prix du Timbre temporaire 3 Jours : 19 €

Résolution N° 4 :

Prix du Timbre grand gibier : 30 €

Prix du Timbre temporaire GG 9 Jours : 15 €

Prix du Timbre temporaire GG 3 Jours : 8 €

Le montant des participations plan de chasse est inchangé.

Résolution N° 5 :

Le budget prévisionnel unique de l'exercice 2022/2023 (Service Général et Service Dégâts Grand Gibier) est approuvé

Résolution N° 6 :

Prix de la contribution territoriale pour 2022/2023 : 0 €

Jean-Philippe FRERE au nom de la chambre d'agriculture remercie tous les chasseurs ayant participé aux différentes missions de prélèvements loups. Il remercie également tous les chasseurs des différentes sociétés de chasse du département qui ont participé aux battues administratives en parfaite collaboration avec les louvetiers.

Le vote des résolutions étant terminé, M. Jean-Pierre CAUJOLLE annonce l'élection de sa liste pour une durée de 6 ans (2022/2028) :

- 337 votants pour 4 589 voix exprimées pour un nombre de réponses de
- 4486 OUI
- 18 NON
- 85 abstentions

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, M. Jean-Pierre CAUJOLLE donne la Parole à

M. CIOTTI Eric Député de la première circonscription des Alpes-Maritimes. Lui-même chasseur depuis ses 16 ans précise qu'il est important de se réunir afin de monter l'unité de la chasse et la force de la grande famille de la chasse. Les adversaires de la chasse sont de plus en plus nombreux et de plus en plus violents, mais aujourd'hui pour la majorité d'entre eux la relation à la nature ne se fait que dans un monde virtuel.

Le Président a évoqué des inquiétudes sur la diminution du nombre de chasseurs, c'est notre faiblesse actuelle. Le tapage médiatique que subissent les chasseurs est sans précédent, il faut continuer à lutter pour faire perdurer notre passion.

Le Président Jean-Pierre CAUJOLLE procède ensuite à la remise des médailles fédérales.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 13 H 00 et de tout ce que dessus a été dressé, le présent procès-verbal, signé du Président et Secrétaire.

Fait à Nice, le 25 avril 2022

Le Président,


Jean-Pierre CAUJOLLE.

Le Secrétaire,


Maurice DE STEFANO.